

# Soccer collégial division 2

## Conférence Sud-Ouest

### Règlements de ligue 2020-2021

**(Officiel)**

*mise à jour le : 24 septembre, 2020*

#### **ARTICLE 1 LA LIGUE FÉMININE (Modifié 09-20 | COVID-19)**

##### 1.1 Les équipes (Modifié 09-20 | COVID-19)

Une seule section avec trois (3) «bulles» regroupées géographiquement :

Bulle A	Bulle B	Bulle C
André-Laurendeau	Ahuntsic	Édouard-Montpetit
Dawson	Bois-de-Boulogne	Saint-Jean-sur-Richelieu
Jean-de-Brébeuf	Saint-Jérôme	Valleyfield

##### 1.2 Le calendrier régulier (Modifié 09-20 | COVID-19)

La formule de compétition est la suivante :

Six (6) matchs par équipes ; double rotation intra bulle = quatre (4) matchs et deux (2) matchs à l'extérieur de la bulle.

##### 1.3 Les éliminatoires

Un seul match opposant le premier rang au deuxième rang du classement général.

Championnat de conférence 2020					
No	Date	Heure	Visiteur	Receveur	Endroit
Finale	13-14-15 nov	ADT	2e rang	1 <sup>er</sup> rang	Domicile du 1 <sup>er</sup> rang

\*À noter qu'aucun championnat provincial n'aura lieu cette année

##### 1.4 Récompenses (Modifié 09-20 | COVID-19)

~~L'équipe terminant en première position de sa section à la fin de la saison régulière se verra remettre une (1) bannière de championnes de section. (Modifié 09-20 | COVID-19 | Non-applicable saison 2020-2021)~~

L'équipe championne des éliminatoires (championnat de conférence) recevra une (1) bannière de championnes de conférence ainsi que des médailles d'or. L'équipe finaliste recevra des médailles d'argent. **(Modifié 09-20 | COVID-19)**

## **ARTICLE 2 LA LIGUE MASCULINE (Modifié 09-20 | COVID-19)**

### 2.1 Les équipes **(Modifié 09-20 | COVID-19)**

Deux (2) sections de calibre. La section A comporte deux sous-sections géographiques.

<b>Section A1</b>	<b>Section A2</b>	<b>Section B</b>
Bois-de-Boulogne	Ahuntsic	André-Laurendeau
John Abbott	Édouard-Montpetit	Marie-Victorin
Rosemont	Jean-de-Brébeuf	Saint-Jérôme
Vieux Montréal	Saint-Jean-sur-Richelieu	Valleyfield

### 2.2 Le calendrier régulier **(Modifié 09-20 | COVID-19)**

La formule de compétition est la suivante :

Section A1 et A2 : Double rotation intra-section = six (6) parties par équipe. \*À noter que chaque sous-section a son propre classement.

Section B : Double rotation = six (6) parties par équipe.

### 2.3 Les éliminatoires

Chaque section et sous-section procédera à un match opposant les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> rangs au classement de la saison régulière.

<b>Championnat de conférence 2020</b>					
No	Date	Heure	Visiteur	Receveur	Endroit
Finale A1	13-14-15 nov	ADT	2e rang	1 <sup>er</sup> rang	Domicile du 1 <sup>er</sup> rang
Finale A2	13-14-15 nov	ADT	2e rang	1 <sup>er</sup> rang	Domicile du 1 <sup>er</sup> rang
Finale B	13-14-15 nov	ADT	2e rang	1 <sup>er</sup> rang	Domicile du 1 <sup>er</sup> rang

\*À noter qu'aucun championnat provincial n'aura lieu cette année

### 2.4 Récompenses **(Modifié 09-20 | COVID-19)**

L'équipe terminant en première position de sa section à la fin de la saison régulière se verra remettre une (1) bannière de champions de section. **(Modifié 09-20 | COVID-19 | Non-applicable saison 2020-2021)**

L'équipe championne des éliminatoires (championnat de conférence) recevra une (1) bannière de champions de conférence de sa section ainsi que des médailles d'or; l'équipe finaliste recevra des médailles d'argent. **(Modifié 09-20 | COVID-19)**

### **ARTICLE 3   SUSPENSIONS**

- 3.1 Le nom de tout joueur ou joueuse purgeant une suspension doit être inscrit sur la feuille de match.
- 3.2 Une amende de 50 \$ sera chargée à l'équipe qui ne respecte pas l'article 3.1.

### **ARTICLE 4   DEVOIR DU COLLÈGE HÔTE**

- 4.1 L'équipe receveuse doit s'assurer que le terrain respecte les exigences de la FIFA i.e. lignage et indicateurs de coin.
- 4.2 L'équipe receveuse qui ne fournit pas les indicateurs de coin se verra imposer une amende de 50 \$ à la suite du rapport de l'officiel sur la feuille de pointage.
- 4.3 L'équipe receveuse doit faire le nécessaire pour fournir un vestiaire aux équipes qui en font la demande. Si des vestiaires ne sont pas disponibles au terrain, le collège hôte doit informer le collège visiteur et prendre arrangement pour fournir un vestiaire au collège ou à un autre endroit.

### **ARTICLE 5   ÉTHIQUE SPORTIVE **(Modifié 09-20 | COVID-19 | Non-applicable saison 2020-2021)****

~~À la fin de la saison, il y aura un classement des équipes pour l'éthique sportive. Ce classement sera composé de deux volets. Des gagnants en féminin et masculin (par section) seront couronnés et recevront une (1) bannière de champion.~~

#### ~~5.1 — Volet subjectif~~

~~Le classement se fait à la fin de la saison par un vote de chacune des équipes. Chaque équipe détermine un maximum de trois (3) équipes (autres que la leur), dans l'ordre, qui ont manifesté un bel esprit sportif dans leur attitude et leur comportement au jeu.~~

~~Un vote de première place donne trois (3) points, un vote de deuxième place donne deux (2) points et un vote de troisième place donne un (1) point. Ce classement est pondéré à 50 %.~~

#### ~~5.2 — Volet objectif~~

~~Les points de démerite sont soustraits d'une banque de cent (100) points, avec une pondération de 50 %.~~

Exemple :

Équipe X : 8 mentions – 2 cartes rouges, 6 cartes jaunes.  
(8 points x 50 %) + ((100 points – 12 points de démerite) x 50 %)  
4.0 + 44 = 48 points

Équipe Y : 6 mentions – 1 cartes rouges, 7 cartes jaunes.  
(6 points x 50 %) + ((100 points – 10 points de démerite) x 50 %)  
3 + 45 = 48 points

Équipe Z : 5 mentions – aucune carte rouge, 6 cartes jaunes.  
(5 points x 50 %) + ((100 points – 6 points de démerite) x 50 %)  
2.5 + 47 = 49.5 points

L'équipe Z est donc déclarée championne de l'esprit sportif.

### 5.3 — Égalité

S'il y a égalité en tête, l'équipe ayant le moins de points de démerite reliés aux cartes rouges (3 points) et cartes jaunes (1 point) sera gagnante.

## **ARTICLE 6 PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DU RANG DES ÉQUIPES POUR LA SAISON SUIVANTE (Modifié 09-20 | COVID-19 | Non-applicable saison 2020-2021)**

6.1 — ~~La promotion-relégation d'équipes s'applique en se basant sur le classement suite à la saison régulière : on procédera à une permutation d'une ou plusieurs équipes selon les positions finales dans chaque section. Le nombre d'équipes impliquées dans la permutation devra être établi par chaque comité de ligue. Cependant, une équipe participant au championnat provincial se retrouvera automatiquement en section A la saison suivante.~~

6.2 — Suite à la saison 2020-2021, le nombre d'équipes impliquées dans le processus sera :

En féminin : deux (2) équipes de la section A (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> positions) et deux (2) équipes de la section B (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> positions).

En masculin : deux (2) équipes de la section A (8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> position) et deux (2) équipes de la section B (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> positions).

## **ARTICLE 7 SYSTÈME DE POINTAGE**

1 victoire	=	3 points au classement
1 nulle	=	1 point au classement
1 défaite	=	0 point au classement

## **ARTICLE 8 POLITIQUE DE PREMIERS SOINS (modifié 05-20)**

À chaque rencontre, il doit y avoir un (1) thérapeute du sport ou physiothérapeute qualifié pour intervenir sur le terrain présent et prêt à intervenir trente (30) minutes avant le début de la rencontre.

Si un collègue est dans l'impossibilité d'offrir ce minimum, il devra en aviser les autres collègues avant le début de la saison.

## **ARTICLE 9 MODIFICATION AU CALENDRIER**

Une équipe qui aura trois (3) joueurs ou son gardien de but #1 absents pour un match à cause du Championnat Canadien Civil pourra faire une modification au calendrier.

Si une équipe n'a que deux (2) joueurs absents, alors cette équipe devra jouer le match prévu au calendrier.

Une telle demande de modification au calendrier devra se faire au plus tard le mercredi suivant la Coupe du Québec AAA.

## **ARTICLE 10 PARTIE DES ÉTOILES (Modifié 09-20 | COVID-19 | Non-applicable saison 2020-2021)**

~~Les équipes choisiront les meilleurs joueurs de leurs ligues. Aucune partie ne sera jouée. Les modalités de sélection se retrouvent dans le document PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ÉTOILES, qui est disponible sur la page web de la ligue :~~

~~Féminin : (modifié 05-20)~~

~~<http://www.rseq.ca/sports/soccer/collegial/division2/sudouest/feminin/formulairesreglements/>~~

~~Masculin : (modifié 05-20)~~

~~<http://www.rseq.ca/sports/soccer/collegial/division2/sudouest/masculin/formulairesreglements/>~~

## **ARTICLE 11 CHAMPIONNAT DE CONFÉRENCE (Modifié 09-20 | COVID-19 | Non-applicable saison 2020-2021)**

### 11.1 Organisation

~~L'organisation du championnat reviendra à un (1) ou deux (2) collègues de la ligue.~~

### 11.2 Coûts d'organisation

~~Le championnat se déroulera sur une surface synthétique. Les coûts de location du terrain et les coûts pour deux (2) thérapeutes par journée de compétition (100 \$/jour/thérapeute = 200 \$/jour) seront intégrés aux coûts de fonctionnement de la ligue (on demande d'avoir deux (2) thérapeutes par jour pour le championnat).~~

~~Le comité organisateur recevra également un crédit d'organisation de 400 \$ (200 \$ par ligue).~~

**Modification des règlements**

*Afin d'éviter de remettre en question chaque année des règlements, tout nouveau règlement est valide deux (2) ans sauf si plus du deux tiers des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion du comité de ligue. L'année de l'instauration du nouveau règlement est indiquée vis-à-vis de l'article modifié ex :(adopté en 06-18)*

**Modification des règlements en cours de saison**

*Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison*